



TAÏ JITSU **SELF-DÉFENSE**

DOSSIER D'INSCRIPTION

(A lire attentivement avant de remplir votre dossier d'inscription !)

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription,
- Fiche de renseignements à caractère médical,
- Règlement intérieur,
- Fiche d'information et de conseils,

IMPORTANT : Précisez bien votre adresse mail afin de recevoir les informations en ligne du Club.

Début de saison

TAÏ-JITSU groupes Enfants, Adultes :

Inscriptions au Dojo (obligatoire): Groupe Enfants & adultes :

Horaires des cours :

Groupe Enfants : Mercredi de 16 h 15 à 17 h 15
Jeudi de 18 h 00 à 19 h 00

Groupe Adultes : lundi de 19 h 30 à 21 h 00
Jeudi de 19 h 00 à 20 h 30

CARDIO Tai : Inscriptions et début des cours au gymnase de la "Ferme BAUMET" :
Samedi de 09 h 30 à 11 h 00

Fiche d'inscription et documents divers sont à renvoyer ou à retourner au complet :

Le plus tôt possible !

**VOUS NE POURREZ PLUS AVOIR ACCES AUX TATAMIS
SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET À LA 3^{ème} SÉANCE**

Rappel de la liste des pièces à retourner ou à fournir (à cocher):

- Fiche d'inscription
- Fiche de renseignements à caractère médical (mineurs)
- Certificat Médical valable 3 ans pour les adultes nouveaux adhérents
- Attestation sur l'honneur relative à l'état de santé du mineur (ou adulte renouvelant son adhésion dans la limite des 3 années après certif médical)
- Passeport sportif (pour ceux qui en ont un. Attention à la mention)





TAÏ JITSU **SELF-DÉFENSE**

**Parents : Vos enfants sont sous votre responsabilité en dehors des tatamis jusqu'au début des cours à 16h15 le mercredi et 18h00 le jeudi.
Il en est de même, en fin de cours à 17h15 le mercredi et 19h00 le jeudi.**

QUELQUES CONSEILS

Le TAÏ-JITSU Club de PIERRELATTE est une association à but non lucratif de type "loi 1901" affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Affinitaires (FFKDA). Administrativement le club dépend en plus, de l'Atom Sports du CEA -ORANO- NC, et bien entendu, de la commune de Pierrelatte avec l'agrément de la Commission Départementale de la Jeunesse et du Sport (CNDS).



A tous ces titres, *le dossier d'inscription que nous vous remettons est essentiel.*
Nous vous demanderons de bien vouloir le lire et le remplir avec attention.

A cet effet, nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques points importants :

FICHE D'INSCRIPTION

LICENCIE *Remplissez soigneusement cette rubrique.*

Elle nous permet de tenir à jour la liste des adhérents telle que la loi nous en fait obligation.

RESPONSABLES CIVILS: *Pour les mineurs, ces renseignements sont obligatoires.*

EN CAS D'URGENCE *Remplissez les renseignements dans cette rubrique avec soin.*

DIVERS *Cette rubrique est essentielle pour la vie du club.*

Cette rubrique nous permet d'obtenir des subventions de la part de l'A.S.C.E.A.- ORANO- NC et ainsi aider le Club à fonctionner.

Le cas échéant, n'oubliez donc pas de porter votre lien de parenté avec une personne travaillant sur le site nucléaire (enfants, petits-enfants, tante, oncle, nièce, neveux) et son employeur.

Complétez la fiche d'inscription par : "Je soussigné(e) » *Nom et Prénoms, date et signature sans oublier les formules manuscrites.*





TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Nous vous demandons de le lire attentivement et bien évidemment de vous y conformer tout au long de l'année sportive. En plus de l'exemplaire que nous vous fournissons ce règlement est affiché en permanence à l'entrée du Dojo.

Rappels importants

- * Nous vous recommandons d'entrer dans le Dojo **5 minutes avant le cours.**
- * En dehors des heures de cours, les enfants **sont sous votre entière responsabilité** à l'intérieur du dojo, et ce tant qu'aucun représentant du bureau n'est présent. **N' hésitez pas à entrer dans le dojo pour vous en assurer.**
- * Il en va de même pour les sections «Adultes», **être présent 5 minutes avant.**
- * **Les pratiquants aux cheveux longs, devront impérativement les nouer. Attention aux bijoux qui peuvent blesser et être détériorés ou perdus.**

ASSURANCE

Vérifier que vous (vous-même ou votre enfant) êtes correctement assurés.

Avec l'achat de votre licence le club contracte une assurance auprès de la FFKDA.

Cette assurance est un complément à votre couverture minimale légale : «Responsabilité civile».

CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire pour l'adulte et a une validité de 3 ans. Pour le mineur et l'adulte hors date du certificat médical, une attestation sur l'honneur est à remplir et à rendre au club (pas le questionnaire qui est considéré comme secret médical)

*L'âge **minimum** requis pour pratiquer le Tai-jitsu est de 6 ans révolu (dans la 7ème année) et pour le Cardio-Taï de 16 ans.*

L'aptitude médicale est obligatoire pour pratiquer un sport de combat et en particulier pour la compétition.

*La mention est : **Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.***

PASSEPORT SPORTIF

Si vous possédez un passeport, faire remplir la partie prévue à cet effet (voir mention ci-après):

Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.

Présentation obligatoire du passeport lors de l'inscription.

*Le passeport sportif est obligatoire pour participer à toute compétition officielle : ce livret, valable 8 ans, coûte **25€.***





TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

NOTA : La commande du passeport peut se faire dès l'inscription en début d'année.
Véritable mémoire de votre vie sportive, il permet entre autres :

- de justifier de votre inscription à un club sportif affilié à la fédération,
- de justifier de votre aptitude physique à pratiquer votre sport,
- de certifier des grades que vous avez atteints,
- de certifier des stages auxquels vous avez participé,

* Pour les compétitions Enfants :

Une **Autorisation Parentale** annuelle devra être **renseignée** pour l'année et **signée** par le responsable légal.

COTISATIONS Les tarifs sont dégressifs par ordre décroissant selon les catégories :

- Catégorie Adultes : **190,00€ - 170,00€ - 85,00€**
- Catégorie Enfants : **145,00€ - 130,00€ - 80,00€**
- Catégorie **CARDIO-TAÏ** : **95,00€**
- Catégorie **CARDIO-TAÏ + TAI-JITSU** : **210,00€ - 190,00€ - 100,00€**

Les cotisations devront être réglées en une seule fois en début de saison.

L'échelonnement du paiement des cotisations est toujours possible, mais au maximum jusqu'à fin Décembre. Il est alors demandé 3 chèques, ils seront encaissés chaque fin de mois du premier trimestre (Octobre, Novembre, Décembre). Le nom et prénom de l'adhérent doivent être écrit au dos de chaque chèque.

TENUES Pour la pratique du Tai-Jitsu :

Nous tenons à votre disposition des kimonos, dans la limite des stocks disponibles (neufs ou d'occasions suivant le cas), des zooris (sandales), etc...

Les prix vous seront communiqués sur demande. Toutefois, pour nous faciliter la gestion comptable, nous vous demanderons un paiement distinct de celui de la cotisation.

SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES N'HESITEZ PAS ! CONTACTEZ NOUS :

Stephan BARAKEL	<i>Président , professeur secondaire</i>	07 86 29 90 99
Anne MAGALON	<i>Vice Présidente</i>	06 71 69 00 67
Jean-Louis CHABANIS	<i>Professeur principal adultes</i>	06 82 10 37 56
Sophie CHABANIS	<i>Professeur principal enfants</i>	06 18 81 07 00
Florence DOMERGUE	<i>Trésorière</i>	06 73 59 16 42
Stéphan DOMERGUE	<i>Secrétaire , professeur secondaire</i>	06 66 89 25 99
Romain Dailly	<i>Resp stages- Encadrement</i>	06 88 13 79 16
KERDU Anne Gaëlle	<i>Vice trésorière</i>	06 71 04 35 37
LOVICHY Patrice	<i>Resp. Communication</i>	06 22 91 82 67

Enfin le site du club : Tai-jitsu-pierrelatte.com

